

danger économique et de ce devoir social. Mais il est en temps activement sollicité par les abominables théories malthusiennes.

Ne trouve-t-il pas un prétexte pour éconter son egoïsme, et céder à leurs lâches suggestions dans l'impossibilité où on le laisse de loger convenablement une famille de quatre ou cinq enfants ?

C'est aux capitalistes conscients de leur devoir patriotique, aux industriels prévoyants et soucieux de l'avenir économique de leur pays, de répondre à cette question en engageant très largement leurs capitaux dans les entreprises d'intérêt général destinées à l'amélioration du logement ouvrier.

CE QUI SE FAIT EN CE MOMENT A LILLE

Deux Sociétés ont organisé à Lille l'application des lois récentes sur l'habitation à bon marché, ce sont la Société de Crédit Immobilier et la Société lilloise des Cités-Jardins.

Elles coopèrent en ce moment à la création de deux quartiers nouveaux couvrant ensemble plus de dix hectares dans lesquelles des villas ouvrières seront agréablement disséminées, au milieu de jardins verdoyants, et abriteront de préférence des familles nombreuses.

CE QUI MANQUE ENCORE

Toutefois, pour étendre rapidement leur œuvre et la rendre applicable aux ouvriers à salaires moyens, il est pratiquement indispensable de leur adjoindre un troisième organisme : ce sera la Société des Institutions économiques avec son service de Bourse populaire.

DEFANTS DE LA LOI RISOT

On sait, en effet, que la loi Risot exige de l'ouvrier qu'elle doit rendre propriétaire de sa maison, le versement préalable de cinquante de sa valeur. Bien plus, l'adoption de frais divers d'acquisition, d'hypothèque, etc., porte effectivement à près de 40% l'importance de son apport initial. Or, on exige de lui en contrepartie une avance minima de mille à deux mille francs.

C'est lui demander l'impossible ; tous ceux qui connaissent sa condition en comprennent sans hésiter.

C'est aussi demander l'inutile.

EXIGENCES INUTILES DE CETTE LOI

C'est, quel est le but de cette exigence ? Réduire les disponibilités des Caisses de Crédit Immobilier ? Nullifier à cet effet les disponibilités sont très considérables, et une modification récente de la loi permet d'augmenter notablement l'importance des prêts auxquels ils seront affectés, ce qui absorbera toujours plus facilement leurs disponibilités et n'entraînera nullement les ouvriers qui ne se battent pas de malins de deux mille francs !

Pourqu'on donc la loi exige-t-elle de l'ouvrier cet apport du cinquième qui devrait normalement être le quart de la valeur de sa maison ? C'est évidemment pour donner un gage matériel, à assurer à l'organisateur prêteur qu'il aura affaire à un ouvrier sérieux, capable d'épargne, et par conséquent de régularité dans son travail d'ordre dans ses dépenses.

Or, nous affirmons que cette preuve de vertu est très largement fournie dans le versement des cotisations locales de la vie ouvrière par le chef de famille qui a au moins de côté trois ou quatre cents francs en gagnant un salaire de quatre à cinq francs par jour.

C'est ce qu'on veut les Belges, dont les Caisses de Crédit Immobilier, à différents moments de l'histoire ont été financées au profit d'acquéreurs munis d'un livret d'ouvrier, et qui se contentent de leur demander le dixième de la valeur de leur maison.

COMMENT ON VA PARER AUX DEFANTS DE LA LOI RISOT

C'est aussi ce qu'on veut les fondateurs de la Société des Cités-Jardins en appelant le concours d'un organisme distinct, la Banque Populaire de Lille, qui prendra à sa charge le risque que les Sociétés de Crédit Immobilier ne peuvent légalement assumer.

Cette banque populaire fera donc à l'ouvrier, désireux de se rendre acquéreur d'une maison, l'avance d'une partie plus ou moins notable de l'apport du cinquième demandé par la Société de Crédit Immobilier, et se remboursera, comme cette dernière, par mensualités, dans l'espace de dix ou quinze ans.

APPEL DE FONDS

Les capitaux employés à cette œuvre proviendront de dépôts de fonds que la Société des Institutions économiques (23, rue de la Justice, à Lille) reçoit, dès à présent, pour être affectés à cet objet précis, et dont elle garantit le remboursement en dix ou quinze annuités égales sur une base de 2 0/0. Par exemple, une somme de mille francs sera remboursée par 10 annuités de 117 fr. l'une, en par versements de 88 fr.

Ce remboursement est garanti par la Société elle-même, et non pas par les éventuels acquéreurs dont l'insolvabilité éventuelle ne compromettrait donc en rien le remboursement des dépôts. La Société constitue une firme en nom collectif composée d'industriels et de négociants honorablement connus.

CONCLUSION

Les personnes munies de quelque fortune feront donc un placement sûr et bien rémunéré en confiant à la Société des Institutions économiques les sommes d'importance variable qui leur seront restituées année par année par tranches de 8 à 12 0/0 de leur valeur en une période de quinze ou de dix ans.

Elles permettront ainsi, sans encourir personnellement aucun risque, d'étendre à la classe ouvrière moyenne le bénéfice très précieux d'une loi qui lui était vraisemblablement destinée et qui ne fait jusqu'à présent qu'éveiller en elle des rêves de bonheur blâmié suivie de douloureux aveux d'impuissance.

Elles rempliront ainsi pour leur part, le grave devoir que leur impose le devoir social et national de la dépopulation : et pour réaliser ces noblesse œuvre, permettront de faire son nid !

Secrétariat Social

23, rue de la Justice, Lille

Tout les dimanches, de 9 heures à midi, consultations gratuites aux ouvriers ; Arrivants du travail, habitations à bon marché, Retraites ouvrières, Naturalisations, Délais, etc. Des explications sont attachées à l'annonce de ces services.

CONSULTATIONS

U. M., Place de la République, Croix. — Une Française ayant perdu cette qualité par suite de mariages avec un belge, a toujours intérêt à demander sa réintégration

quel que soit son âge : 1° Elle pourra, dès lors, bénéficier comme Française de la loi sur les retraites si sa réintégration est faite avant la demande de liquidation.

2° Si son mari était en possession d'une carte-retraite, et que la dépose à la mairie revêtue de timbres représentant les deux tiers des versements ouvriers normaux, elle a droit aux allocations prévues en cas de décès, soit à 150 fr. par enfant et de 50 fr. par enfant en dessous de 16 ans, jusqu'à concurrence de 300 fr., à condition qu'elle-même ait été réintégrée et tous ses enfants naturalisés dans l'année qui suit le décès du mari.

Les lettres adressées à un ministère pour affaires de son ressort ne doivent pas être affranchies.

P. St., à Leval. — Ne vous étonnez pas de ce que votre femme n'ait pas droit à l'allocation de l'Etat, tandis que ce droit vous est acquis. La loi est ainsi faite. Il y a plusieurs catégories d'assurés facultatifs qui sont diversement traités. Vous êtes assuré comme cultivateur, votre femme comme épouse d'assuré, et c'est la cause de la différence de traitement qui vous surprend. Cette différence n'est d'ailleurs pas aussi notable que vous le pensez, car votre femme est encore jeune, elle jouira jusqu'à l'âge de 60 ans d'une majoration de moitié de ses versements qui augmentera dans une mesure appréciable sa rente à 60 ou 65 ans.

Elle n'est, en tout cas, nullement obligée de continuer ses versements.

Ph. V., rue La Fontaine, à Maspres. —

La fête par laquelle la 9^e circonscription de Lille a voulu marquer sa joie de voir le Saint-Père reconnaître par une haute distinction le mérite de M. Groussau a dépassé en ampleur et en unanimité les espérances mêmes du comité organisateur. Elle a été caractérisée par une note, que l'on retrouvera dans le discours de M. Emile Barrois : « C'est la fête de la reconnaissance ».

Certes, Mgr l'Archevêque et Mgr Charost ont dû être heureux de constater une telle union des cœurs chez les catholiques des cantons de Tourcoing-Nord et de Quénouilly, autour du député qui les représente avec tant d'ascendant au Parlement français.

UNE BELLE FÊTE en l'honneur de M. GROUSSAU Grand-Croix de Saint-Grégoire-le-Grand A HALLUIN

Le 23, à midi, la rue et les abords de la gare sont envahis par une foule nombreuse. Sur le quai se trouvent M. Drefin, maire, Odou-Loridan, maire honoraire, l'Administration et le Conseil municipal.

M. Groussau, accompagné de MM. Barrois, conseiller général, président du Comité de la fête, Dumont, député du Nord, Hugo-Derville, député du Ministère, Alix Ghestem et Louis Sion, conseillers généraux et d'arrondissement, et d'autres personnalités, descendent du train arrivant de Tourcoing.

Après les présentations, un cortège se forme. La Musique municipale joue le « Marcellaise » ; puis, encadrés de gymnastes et précédés de la musique, qui exécute un brillant pas redoublé, l'on se rend place Verte, au Cercle catholique.

Mgr Delaunoy, puis Mgr Charost, y arrivent peu de temps après et, dans le cœur à cœur le plus confiant, les conversations s'engagent.

Réception à la Gare Le Cortège

L'heure du repas a sonné. Quelle belle salle et quelle excellente nourriture ! Quelques instants après cette assemblée de 400 personnes, trouve de suite sa place et se fait à être en compagnie d'amis très chers. Le banquet, du reste, sera parfait, le service impeccable. C'est une merveille d'organisation.

Mgr l'Archevêque dit le « Benedictus » ; puis, dans le plus intime des banquets officiels, la bonne humeur assaisonne les mets.

LES TOASTS

M. EMILE BARROIS, conseiller général, comme président du comité d'organisation et au nom des électeurs de la 9^e circonscription, adresse la parole à la série des toasts.

En terminant son discours, que nous donnerons demain « in extenso » dans la page spéciale, M. Barrois annonce qu'il offre à M. Groussau, au nom de la 9^e circonscription, les insignes de sa nouvelle dignité, et, en attendant, le diplôme de député, qu'il a préparé le député. Vous savez de lui qu'il est un arsenal vivant où l'on trouve toutes les connaissances juridiques.

M. SÉLOUSE, doyen de la Faculté de Droit, au nom de ses adversaires et qui les démentent, puis il ajoute : « M. Groussau, lui donne un témoignage de reconnaissance, de fierté et d'amitié. C'est en octobre 1875, dit M. Sélouse, que M. Groussau m'écrivait : « Il y a la nouvelle Faculté de Lille une place où je pourrais défendre la cause de la religion et celle de la Liberté d'enseignement, l'Université de Lille, ouvre la série des toasts. »

M. ALFRED DUMONT, député, au nom de la députation du Nord, excuse MM. Henry Cochin, Pichon, Danstet, Vandame, retenus loin de cette belle fête. Il fait ensuite un toast à la bonne humeur et la verve qu'on lui connaît, l'éloge de M. Groussau.

Je comprends que vous ayez une vive affection pour votre vaillant député, Messieurs... Je souhaite qu'il puisse conserver longtemps encore le mandat que vous lui avez confié pour la défense de toutes les nobles causes et pour l'honneur de la tribune française.

M. HUGOT-DERVILLE, député du Finistère, au nom du groupe parlementaire de l'Action Libérale, salue, en M. Groussau, le défenseur de l'Eglise et de la liberté d'enseignement. Rien ne peut le lasser, dit-il, dans l'accomplissement de son devoir.

Mgr CHAROST veut ajouter aux précédents discours « une note très intéressante et sympathique pour M. Groussau ».

La fête d'aujourd'hui est toute d'allégresse et de fierté. Il n'est pas un des adversaires de M. Groussau qui, apprenant la distinction que vient de lui accorder le Saint-Père, n'ait dit : « Il l'a bien gagnée ». Les vérités que vous avez portées à la tribune française avec un langage qui a tant d'autorité et qui est le fruit d'une âme qui sait s'élever au-dessus des épreuves de cette vie, sont les nobles causes de l'Eglise, de la Liberté d'enseignement de l'Eglise. C'est pourquoi le Saint-Père a daigné vous honorer de ce titre de Grand-Croix de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. Groussau a été élu député de la 9^e circonscription de Lille, au nom de sa ville et des maîtres des cantons de Tourcoing-Nord et de Quénouilly, et de la députation de Lille, à l'Assemblée.

L'on vient de nous tracer en termes élogieux le rôle brillant joué par M. Groussau à la Chambre, les services qu'il a rendus au point de vue social et religieux. Il a défendu les droits de l'Eglise, les droits des catholiques, les droits de la France, et nous montre moins de sollicitude pour la défense des intérêts particuliers de la région.

Il a soutenu de tout son pouvoir les revendications ouvrières, celles de commerce, de l'industrie, de l'agriculture, dans toutes les circonstances où elles se sont posées.

Dans la révision du tarif des Douanes, il a fait adopter plusieurs amendements favorables aux industriels de la région, tout en prenant la défense des douaniers qui savent que

Même réponse qu'au précédent. Le bénéfice de la période transitoire n'est pas accordé aux assurés facultatifs inscrits simplement comme femme d'assuré, mais aux assurés de la catégorie de moitié de leurs versements, ce qui rend leur retraite assez appréciable si elles commencent de bonne heure leurs versements.

X. 231, Orléans. — Le délai d'inscription pour les retraites ouvrières n'a pas été reporté au-delà du 1^{er} janvier 1913. Les vieillards qui étaient âgés de 60 ans à cette date sont donc censés avoir renoncé à leur retraite. Voyez, toutefois, si la mairie s'il n'y avait pas encore un accommodement possible.

O. F., à Pélone-le-Mortagne. — Payer votre place pour vos services à l'Eglise, même nombre de timbres que la commune en appose sur votre carte, cela fera 5 fr. 20. Ajoutez ou faites ajouter par vos patrons 1 0/0 de ce qu'ils vous payent pour vos travaux de tissage, à domicile, cela fera 2 fr. 20. Mettez le total des 9 fr. 40, même, car vos employeurs éventuels n'enlèveront pas facilement dans ces frais.

AVIS

L'extrême abondance des matières nous oblige à remettre à demain un grand nombre de communications. Nous nous excusons auprès de nos correspondants et de nos lecteurs.

est le plus grand parmi ceux des défenseurs de l'Eglise depuis Montalembert et Veillot. Vous avez dû, souvent, céder devant le nombre, mais vous avez constamment respecté de la Religion, sauve l'honneur, préparé les victoires et les restaurations futures.

Mgr L'ARCHEVÊQUE, « avec une joie profonde », se leva au milieu de cette magnifique assemblée et il se croit autorisé à le faire au nom de l'Épiscopat français tout entier. M. Groussau a été pendant douze ans, au Parlement, l'honneur du département du Nord et de la France catholique. Si quelqu'un a su maîtriser ses tristesses, comprimer ses douleurs de père, c'est bien vous qui, malgré toutes vos peines, avez toujours dévoué le luitour à l'Église, à la France, à la France catholique, à la France libre, à la France unie, à la France prospère, à la France heureuse, à la France glorieuse.

J'ai aussi, dit en substance Sa Grandeur, à vous parler du Saint-Père. Lorsque je proposai au cardinal secrétaire d'Etat de vous faire grand-croix de Saint-Grégoire-le-Grand, il me répondit : « Quelle bonne pensée et comme l'Eglise a besoin de vous ! » Et, en effet, quarante-huit heures plus tard, je recevais le bref vous conférant cette dignité.

Et maintenant, cher député, je vous dirai, comme dans votre chère Bretagne : « A Dieu va ! » toujours devant vous parce que toujours l'Eglise compte sur vous pour la défense de sa liberté, de sa dignité et de sa foi.

Mgr l'Archevêque remet ensuite à M. Groussau le bref lui conférant la dignité de grand-croix et lui donne l'accolade. M. Groussau se leva au milieu de vives acclamations. Mon cœur débordait d'admiration et de reconnaissance. Depuis longtemps, Mgr l'Archevêque, j'étais habitué à votre grande bonté à mon égard. Cette fois elle dépassait toutes les bornes et je suis comblé. La bénédiction que vous m'avez obtenue du Saint-Père m'a procuré une force nouvelle pour mieux défendre les causes qui me sont confiées comme soldat de l'Eglise, non seulement par obéissance, mais avec joie, avec amour. La distinction que le Saint-Père a bien voulu m'accorder m'est un encouragement, non une récompense ; elle me fait entrevoir un chemin nouveau au-delà de la victoire, du mois de courage et d'action.

Je vois autour de moi, en ce jour, tout ce que j'aime : l'Eglise représentée par Mgr l'Archevêque et Mgr Charost, les pasteurs des paroisses de la circonscription ; l'Université représentée par M. le chanoine Dutoit, son vice-recteur, et mon ami

Cette décoration très remarquable dans son exécution a été fournie par la maison Chéri-Mirou, 22, Grande-Place, Lille.

Les Fêtes triomphales de N. D. de Lourdes A MARCO-EN-BARZEU

Populariser le « fait » de Lourdes, le reconstituer aux yeux des foules dans sa réalité vivante et multiple, afin de lui donner toute la puissance apologetique que la Vierge des Apparitions a mise en lui, tel fut le but poursuivi avec une richesse de moyens absolument inédite et atteint dans des proportions inespérées par le Comité du Train Bleu de Tourcoing qui avait organisé dimanche à Marcq-en-Barzeul, la fête d'été de Notre-Dame de Lourdes.

LA MESSE. — LE BANQUET

Lourdes, c'est d'abord le rendez-vous mondial de la charité. Brancardiers et infirmières poussent l'amour du prochain jusqu'au plus entier dévouement. Ces volontaires du service fraternel, assistant à la grand-messe de dix heures qui célébrait, en l'Eglise Saint-Vincent de Marcq, M. l'abbé Malquin, curé du Sacré-Cœur, à Tourcoing, donnaient déjà à la population la leçon généreuse de leur exemple. M. Leplat, doyen de Marcq, dans un discours plein de cœur, les proposa à l'imitation de ses paroissiens.

Lourdes, c'est encore le pays des miracles qui s'imposent à la féconde réflexion des masses, s'ils étaient mieux connus. Et que dirait-on d'une réunion annuelle qui grouperait dans quelque grande salle, librement ouverte au public, avec les privilégiés guéris à Lourdes, les médecins qui, ayant étudié leurs cas scientifiquement, seraient prêts à soutenir leurs observations contre les critiques les plus serrées ? Cette idée fut émise de séduisante façon par M. Louis Watine, fils, de Roubaix, au cours de la réunion des brancardiers et infirmières, qui suivit la messe. Et cette initiative, pour hardie qu'elle soit, ne rencontra pas d'opposition théorique.

Le R. P. LEMAIRE, au nom de M. Edmond Groussau, fils de M. Groussau, au nom de la Compagnie de Jésus, rappela, avec une émotion qui gagne l'assistance jusqu'aux larmes, la montée du Calvaire que dit faire par trois fois M. Groussau, à qui Dieu repart trois de ses enfants.

Après avoir parlé de la plus jeune qui s'est élevée dans la Compagnie de Jésus, il évoqua les luites soutenues par l'émile, député pour la défense de « ceux qui ont souffert la persécution et la spoliation pour la justice ».

M. SÉLOUSE, doyen de la Faculté de Droit, au nom de ses adversaires et qui les démentent, puis il ajoute : « M. Groussau, lui donne un témoignage de reconnaissance, de fierté et d'amitié. C'est en octobre 1875, dit M. Sélouse, que M. Groussau m'écrivait : « Il y a la nouvelle Faculté de Lille une place où je pourrais défendre la cause de la religion et celle de la Liberté d'enseignement, l'Université de Lille, ouvre la série des toasts. »

En terminant son discours, que nous donnerons demain « in extenso » dans la page spéciale, M. Barrois annonce qu'il offre à M. Groussau, au nom de la 9^e circonscription, les insignes de sa nouvelle dignité, et, en attendant, le diplôme de député, qu'il a préparé le député. Vous savez de lui qu'il est un arsenal vivant où l'on trouve toutes les connaissances juridiques.

M. SÉLOUSE, doyen de la Faculté de Droit, au nom de ses adversaires et qui les démentent, puis il ajoute : « M. Groussau, lui donne un témoignage de reconnaissance, de fierté et d'amitié. C'est en octobre 1875, dit M. Sélouse, que M. Groussau m'écrivait : « Il y a la nouvelle Faculté de Lille une place où je pourrais défendre la cause de la religion et celle de la Liberté d'enseignement, l'Université de Lille, ouvre la série des toasts. »

M. ALFRED DUMONT, député, au nom de la députation du Nord, excuse MM. Henry Cochin, Pichon, Danstet, Vandame, retenus loin de cette belle fête. Il fait ensuite un toast à la bonne humeur et la verve qu'on lui connaît, l'éloge de M. Groussau.

Je comprends que vous ayez une vive affection pour votre vaillant député, Messieurs... Je souhaite qu'il puisse conserver longtemps encore le mandat que vous lui avez confié pour la défense de toutes les nobles causes et pour l'honneur de la tribune française.

M. HUGOT-DERVILLE, député du Finistère, au nom du groupe parlementaire de l'Action Libérale, salue, en M. Groussau, le défenseur de l'Eglise et de la liberté d'enseignement. Rien ne peut le lasser, dit-il, dans l'accomplissement de son devoir.

Mgr CHAROST veut ajouter aux précédents discours « une note très intéressante et sympathique pour M. Groussau ».

La fête d'aujourd'hui est toute d'allégresse et de fierté. Il n'est pas un des adversaires de M. Groussau qui, apprenant la distinction que vient de lui accorder le Saint-Père, n'ait dit : « Il l'a bien gagnée ». Les vérités que vous avez portées à la tribune française avec un langage qui a tant d'autorité et qui est le fruit d'une âme qui sait s'élever au-dessus des épreuves de cette vie, sont les nobles causes de l'Eglise, de la Liberté d'enseignement de l'Eglise. C'est pourquoi le Saint-Père a daigné vous honorer de ce titre de Grand-Croix de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. Groussau a été élu député de la 9^e circonscription de Lille, au nom de sa ville et des maîtres des cantons de Tourcoing-Nord et de Quénouilly, et de la députation de Lille, à l'Assemblée.

L'on vient de nous tracer en termes élogieux le rôle brillant joué par M. Groussau à la Chambre, les services qu'il a rendus au point de vue social et religieux. Il a défendu les droits de l'Eglise, les droits des catholiques, les droits de la France, et nous montre moins de sollicitude pour la défense des intérêts particuliers de la région.

Il a soutenu de tout son pouvoir les revendications ouvrières, celles de commerce, de l'industrie, de l'agriculture, dans toutes les circonstances où elles se sont posées.

Dans la révision du tarif des Douanes, il a fait adopter plusieurs amendements favorables aux industriels de la région, tout en prenant la défense des douaniers qui savent que

Le 23, à midi, la rue et les abords de la gare sont envahis par une foule nombreuse. Sur le quai se trouvent M. Drefin, maire, Odou-Loridan, maire honoraire, l'Administration et le Conseil municipal.

M. Groussau, accompagné de MM. Barrois, conseiller général, président du Comité de la fête, Dumont, député du Nord, Hugo-Derville, député du Ministère, Alix Ghestem et Louis Sion, conseillers généraux et d'arrondissement, et d'autres personnalités, descendent du train arrivant de Tourcoing.

Après les présentations, un cortège se forme. La Musique municipale joue le « Marcellaise » ; puis, encadrés de gymnastes et précédés de la musique, qui exécute un brillant pas redoublé, l'on se rend place Verte, au Cercle catholique.

Mgr Delaunoy, puis Mgr Charost, y arrivent peu de temps après et, dans le cœur à cœur le plus confiant, les conversations s'engagent.

LE BANQUET

L'heure du repas a sonné. Quelle belle salle et quelle excellente nourriture ! Quelques instants après cette assemblée de 400 personnes, trouve de suite sa place et se fait à être en compagnie d'amis très chers. Le banquet, du reste, sera parfait, le service impeccable. C'est une merveille d'organisation.

Mgr l'Archevêque dit le « Benedictus » ; puis, dans le plus intime des banquets officiels, la bonne humeur assaisonne les mets.

LES TOASTS

M. EMILE BARROIS, conseiller général, comme président du comité d'organisation et au nom des électeurs de la 9^e circonscription, adresse la parole à la série des toasts.

En terminant son discours, que nous donnerons demain « in extenso » dans la page spéciale, M. Barrois annonce qu'il offre à M. Groussau, au nom de la 9^e circonscription, les insignes de sa nouvelle dignité, et, en attendant, le diplôme de député, qu'il a préparé le député. Vous savez de lui qu'il est un arsenal vivant où l'on trouve toutes les connaissances juridiques.

M. SÉLOUSE, doyen de la Faculté de Droit, au nom de ses adversaires et qui les démentent, puis il ajoute : « M. Groussau, lui donne un témoignage de reconnaissance, de fierté et d'amitié. C'est en octobre 1875, dit M. Sélouse, que M. Groussau m'écrivait : « Il y a la nouvelle Faculté de Lille une place où je pourrais défendre la cause de la religion et celle de la Liberté d'enseignement, l'Université de Lille, ouvre la série des toasts. »

En terminant son discours, que nous donnerons demain « in extenso » dans la page spéciale, M. Barrois annonce qu'il offre à M. Groussau, au nom de la 9^e circonscription, les insignes de sa nouvelle dignité, et, en attendant, le diplôme de député, qu'il a préparé le député. Vous savez de lui qu'il est un arsenal vivant où l'on trouve toutes les connaissances juridiques.

M. SÉLOUSE, doyen de la Faculté de Droit, au nom de ses adversaires et qui les démentent, puis il ajoute : « M. Groussau, lui donne un témoignage de reconnaissance, de fierté et d'amitié. C'est en octobre 1875, dit M. Sélouse, que M. Groussau m'écrivait : « Il y a la nouvelle Faculté de Lille une place où je pourrais défendre la cause de la religion et celle de la Liberté d'enseignement, l'Université de Lille, ouvre la série des toasts. »

M. Sélouse ; mes collègues M. Dumont, ardent défenseur de la vérité intégrale, M. Hugot-Derville qui, dans quelques jours déposera sur le bureau de la Chambre la pétition de 1.300.000 pères de famille contre les projets Brard et Dessoye ; mes amis parmi lesquels je salue plus particulièrement d'une affection profonde MM. E. Barrois, Alix Ghestem et Louis Sion, conseillers généraux et d'arrondissement, et M. Lepplat, le conseiller d'arrondissement de demain.

Le R. P. Lemaire a bien voulu me rappeler les absents et les disparus... Très ému M. Groussau laisse parler son cœur de père tout saignant encore des disparitions douloureuses puis, se surmontant, il dit les luttes soutenues depuis onze années et les sacrifices qu'il a faits et qu'il fera chez ses amis de la 9^e circonscription.

« Je vous ai donné mes forces, mon cœur et onze années de ma vie. Onze ans de plus n'ont pas ralenti mon ardeur, ma confiance reste inébranlable ».

Mgr L'ARCHEVÊQUE, quand M. Groussau se rassura, dit avec un élan d'admiration de toute la salle : « Cher Monsieur Groussau, nous tenons à vous dire une fois encore combien nous vous aimons, combien nous comptons sur vous... »

Sur la proposition de M. le doyen Doram, le banquet se termine sur le chant d'un vigoureux vival à M. Groussau.

LA REVUE DES SOCIÉTÉS

Vers 4 heures et demie, les Sociétés ayant prêté leur gracieux concours à la fête se réunirent sur la place Verte, où elles furent passées en revue par M. Groussau et les notabilités qui l'accompagnaient.

M. Groussau procéda ensuite à la remise d'une médaille du travail à M. Pierre Hus, qui compte trente années de service dans la même maison. En lui remettant la médaille, M. Groussau se dit heureux et fier de pouvoir profiter de cette circonstance pour décorer un vieux brave.

La Musique municipale, groupée autour du kiosque, joua le « Marcellaise ».

Les Sociétés se formèrent ensuite en cortège dans l'ordre suivant : Les trompettes « la Saint-Georges », la Musique Municipale et la Philharmonie. Elles parcoururent ainsi les différents rues de la ville.

La Musique Municipale et la Philharmonie donneront ensuite leur concert sur la place Verte.

Les habitants de Lys-les-Lannoy ont reçu dimanche leur nouveau pasteur. A toutes les fenêtres des rues que devait suivre le cortège flottait le drapeau tricolore et des bannières. Les maisons étaient enguirlandées de laques gracieuses, des maias, reliées par de larges banderoles, souhaitant la bienvenue à M. le Curé. Mais, ce qui surtout était magnifique, c'était la foule nombreuse venue de tous les points de la commune, se pressant en rangs serrés sur le parcours du cortège.

LA RÉCEPTION DE M. L'ABBÉ PLOUVIER

C'est à la maison de M. Boutemy, maire, coquettement décorée pour la circonstance, qu'avait lieu la réception.

Le nouveau curé y arriva vers 5 heures, accompagné de MM. le chanoine Delaunoy, doyen de Lannoy et Wallez, curé de Stenwick.

Il fut reçu par le Comité paroissial, le Conseil municipal et les hommes d'œuvres.

LE CORTÈGE

Le cortège se mit ensuite en route vers l'église.

Il comprenait cavaliers, cyclistes, enfants des écoles, écoliers et instituteurs, Gymnastes, Archers, Anciens Militaires et Compagnons, Harmonie, les Confréries de la paroisse, la Fanfare, le Conseil municipal, le Conseil paroissial, président M. le Curé, qu'accompagnaient la plupart des prêtres du canton.

LA MESSÉ. — LE BANQUET

Lourdes, c'est d'abord le rendez-vous mondial de la charité. Brancardiers et infirmières poussent l'amour du prochain jusqu'au plus entier dévouement. Ces volontaires du service fraternel, assistant à la grand-messe de dix heures qui célébrait, en l'Eglise Saint-Vincent de Marcq, M. l'abbé Malquin, curé du Sacré-Cœur, à Tourcoing, donnaient déjà à la population la leçon généreuse de leur exemple. M. Leplat, doyen de Marcq, dans un discours plein de cœur, les proposa à l'imitation de ses paroissiens.

Lourdes, c'est encore le pays des miracles qui s'imposent à la féconde réflexion des masses, s'ils étaient mieux connus. Et que dirait-on d'une réunion annuelle qui grouperait dans quelque grande salle, librement ouverte au public, avec les privilégiés guéris à Lourdes, les médecins qui, ayant étudié leurs cas scientifiquement, seraient prêts à soutenir leurs observations contre les critiques les plus serrées ? Cette idée fut émise de séduisante façon par M. Louis Watine, fils, de Roubaix, au cours de la réunion des brancardiers et infirmières, qui suivit la messe. Et cette initiative, pour hardie qu'elle soit, ne rencontra pas d'opposition théorique.

Le R. P. LEMAIRE, au nom de M. Edmond Groussau, fils de M. Groussau, au nom de la Compagnie de Jésus, rappela, avec une émotion qui gagne l'assistance jusqu'aux larmes, la montée du Calvaire que dit faire par trois fois M. Groussau, à qui Dieu repart trois de ses enfants.

Après avoir parlé de la plus jeune qui s'est élevée dans la Compagnie de Jésus, il évoqua les luites soutenues par l'émile, député pour la défense de « ceux qui ont souffert la persécution et la spoliation pour la justice ».

M. SÉLOUSE, doyen de la Faculté de Droit, au nom de ses adversaires et qui les démentent, puis il ajoute : « M. Groussau, lui donne un témoignage de reconnaissance, de fierté et d'amitié. C'est en octobre 1875, dit M. Sélouse, que M. Groussau m'écrivait : « Il y a la nouvelle Faculté de Lille une place où je pourrais défendre la cause de la religion et celle de la Liberté d'enseignement, l'Université de Lille, ouvre la série des toasts. »

En terminant son discours, que nous donnerons demain « in extenso » dans la page spéciale, M. Barrois annonce qu'il offre à M. Groussau, au nom de la 9^e circonscription, les insignes de sa nouvelle dignité, et, en attendant, le diplôme de député, qu'il a préparé le député. Vous savez de lui qu'il est un arsenal vivant où l'on trouve toutes les connaissances juridiques.

M. SÉLOUSE, doyen de la Faculté de Droit, au nom de ses adversaires et qui les démentent, puis il ajoute : « M. Groussau, lui donne un témoignage de reconnaissance, de fierté et d'amitié. C'est en octobre 1875, dit M. Sélouse, que M. Groussau m'écrivait : « Il y a la nouvelle Faculté de Lille une place où je pourrais défendre la cause de la religion et celle de la Liberté d'enseignement, l'Université de Lille, ouvre la série des toasts. »

M. ALFRED DUMONT, député, au nom de la députation du Nord, excuse MM. Henry Cochin, Pichon, Danstet, Vandame, retenus loin de cette belle fête. Il fait ensuite un toast à la bonne humeur et la verve qu'on lui connaît, l'éloge de M. Groussau.

Je comprends que vous ayez une vive affection pour votre vaillant député, Messieurs... Je souhaite qu'il puisse conserver longtemps encore le mandat que vous lui avez confié pour la défense de toutes les nobles causes et pour l'honneur de la tribune française.

M. HUGOT-DERVILLE, député du Finistère, au nom du groupe parlementaire de l'Action Libérale, salue, en M. Groussau, le défenseur de l'Eglise et de la liberté d'enseignement. Rien ne peut le lasser, dit-il, dans l'accomplissement de son devoir.

Mgr CHAROST veut ajouter aux précédents discours « une note très intéressante et sympathique pour M. Groussau ».

La fête d'aujourd'hui est toute d'allégresse et de fierté. Il n'est pas un des adversaires de M. Groussau qui, apprenant la distinction que vient de lui accorder le Saint-Père, n'ait dit : « Il l'a bien gagnée ». Les vérités que vous avez portées à la tribune française avec un langage qui a tant d'autorité et qui est le fruit d'une âme qui sait s'élever au-dessus des épreuves de cette vie, sont les nobles causes de l'Eglise, de la Liberté d'enseignement de l'Eglise. C'est pourquoi le Saint-Père a daigné vous honorer de ce titre de Grand-Croix de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. Groussau a été élu député de la 9^e circonscription de Lille, au nom de sa ville et des maîtres des cantons de Tourcoing-Nord et de Quénouilly, et de la députation de Lille, à l'Assemblée.

L'on vient de nous tracer en termes élogieux le rôle brillant joué par M. Groussau à la Chambre, les services qu'il a rendus au point de vue social et religieux. Il a défendu les droits de l'Eglise, les droits des catholiques, les droits de la France, et nous montre moins de sollicitude pour la défense des intérêts particuliers de la région.

Il a soutenu de tout son pouvoir les revendications ouvrières, celles de commerce, de l'industrie, de l'agriculture, dans toutes les circonstances où elles se sont posées.

Dans la révision du tarif des Douanes, il a fait adopter plusieurs amendements favorables aux industriels de la région, tout en prenant la défense des douaniers qui savent que

Le 23, à midi, la rue et les abords de la gare sont envahis par une foule nombreuse. Sur le quai se trouvent M. Drefin, maire, Odou-Loridan, maire honoraire, l'Administration et le Conseil municipal.

M. Groussau, accompagné de MM. Barrois, conseiller général, président du Comité de la fête, Dumont, député du Nord, Hugo-Derville, député du Ministère, Alix Ghestem et Louis Sion, conseillers généraux et d'arrondissement, et d'autres personnalités, descendent du train arrivant de Tourcoing.

Après les présentations, un cortège se forme. La Musique municipale joue le « Marcellaise » ; puis, encadrés de gymnastes et précédés de la musique, qui exécute un brillant pas redoublé, l'on se rend place Verte, au Cercle catholique.

Mgr Delaunoy, puis Mgr Charost, y arrivent peu de temps après et, dans le cœur à cœur le plus confiant, les conversations s'engagent.

LA MESSÉ. — LE BANQUET

Lourdes, c'est d'abord le rendez-vous mondial de la charité. Brancardiers et infirmières poussent l'amour du prochain jusqu'au plus entier dévouement. Ces volontaires du service fraternel, assistant à la grand-messe de dix heures qui célébrait, en l'Eglise Saint-Vincent de Marcq, M. l'abbé Malquin, curé du Sacré-Cœur, à Tourcoing, donnaient déjà à la population la leçon généreuse de leur exemple. M. Leplat, doyen de Marcq, dans un discours plein de cœur, les proposa à l'imitation de ses paroissiens.

Lourdes, c'est encore le pays des miracles qui s'imposent à la féconde réflexion des masses, s'ils étaient mieux connus. Et que dirait-on d'une réunion annuelle qui grouperait dans quelque grande salle, librement ouverte au public, avec les privilégiés guéris à Lourdes, les médecins qui, ayant étudié leurs cas scientifiquement, seraient prêts à soutenir leurs observations contre les critiques les plus serrées ? Cette idée fut émise de séduisante façon par M. Louis Watine, fils, de Roubaix, au cours de la réunion des brancardiers et infirmières, qui suivit la messe. Et cette initiative, pour hardie qu'elle soit, ne rencontra pas d'opposition théorique.

Le R. P. LEMAIRE, au nom de M. Edmond Groussau, fils de M. Groussau, au nom de la Compagnie de Jésus, rappela, avec une émotion qui gagne l'assistance jusqu'aux larmes, la montée du Calvaire que dit faire par trois fois M. Groussau, à qui Dieu repart trois de ses enfants.

Après avoir parlé de la plus jeune qui s'est élevée dans la Compagnie de Jésus, il évoqua les luites soutenues par l'émile, député pour la défense de « ceux qui ont souffert la persécution et la spoliation pour la justice ».

M. SÉLOUSE, doyen de la Faculté de Droit, au nom de ses adversaires et qui les démentent, puis il ajoute : « M. Groussau, lui donne un témoignage de reconnaissance, de fierté et d'amitié. C'est en octobre 1875, dit M. Sélouse, que M. Groussau m'écrivait : « Il y a la nouvelle Faculté de Lille une place où je pourrais défendre la cause de la religion et celle de la Liberté d'enseignement, l'Université de Lille, ouvre la série des toasts. »

En terminant son discours, que nous donnerons demain « in extenso » dans la page spéciale, M. Barrois annonce qu'il offre à M. Groussau, au nom de la 9^e circonscription, les insignes de sa nouvelle dignité, et, en attendant, le diplôme de député, qu'il